CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 10 septembre 2018 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MADAME SANDRA BÉRUBÉ, MAIRE SUPPLÉANT

 MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

 MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-09-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-09-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 06 AOÛT 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 août 2018 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 août 2018 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-09-03**

**ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 AOÛT 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 août 2018 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de quatre-vingt-dix-sept-mille-trois-cent-dix-huit-dollars et cinquante-sept-cents (97,318.57$) de déboursés et de treize-mille-six-cent-quatre-vingt-trois-dollars et seize-cents (13,683.16$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-onze-mille-un-dollars et soixante-treize-cents (111,001.73$);

QUE ces dépenses font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-09-04**

**PAIEMENT DE LA POMPE STATION DE POMPAGE TEU-UTILISATION DE SURPLUS ACCUMULÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a remplacé une pompe dans la station de pompage de l’usine de traitement des eaux usées au coût de 22,500.61$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le paiement d’une pompe pour la station de pompage de l’usine de traitement des eaux usées au coût de 22,500.61$ taxes incluses, aux Entreprises L.M. inc.;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité utilise le surplus accumulé pour le paiement de ladite pompe.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-09-05**

**DEMANDE DE DÉNEIGEMENT-ROUTE DE LA GRANDE COULÉE-MADAME KASSANDRA LEMIEUX ET MONSIEUR GUILLAUME ST-PIERRE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une demande de déneigement par la municipalité de la route de la Grande Coulée, demande formulée par Madame Kassandra Lemieux et Monsieur Guillaume St-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été prise en considération lors d’une réunion de travail du Conseil municipal tenue le 04 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe Madame Kassandra Lemieux et Monsieur Guillaume St-Pierre que la demande de déneigement de la route de la Grande Coulée est **refusée**;

2° QUE si les demandeurs décident de procéder au déneigement de la route de la Grande Coulée, une demande écrite devra être formulée au Conseil municipal.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-09-06**

**DEMANDE DE DÉNEIGEMENT-ROUTE 3E RANG LABRIE-MONSIEUR MARTIN DI TOMASO**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une demande de déneigement par la municipalité de la route du 3e Rang Labrie, demande formulée par Monsieur Martin Di Tomaso;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été prise en considération lors d’une réunion de travail du Conseil municipal tenue le 04 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe Monsieur Martin Di Tomaso que la demande de déneigement de la route 3e rang Labrie est **refusée**;

2° QUE si le demandeur décide de procéder au déneigement de la route 3e Rang Labrie, une demande écrite devra être formulée au Conseil municipal.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-09-07**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION-ACQUISITION DE 4 PNEUS POUR LE CAMION-CHARRUE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit faire l’acquisition de 4 pneus pour le camion charrue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour l’acquisition de 4 pneus pour le camion charrue.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-09-08**

**DEMANDE D’INSTALLATION DE TUYAUX POUR LES ENTRÉES DU CIMETIÈRE-FABRIQUE DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une demande d’installation de tuyaux pour agrandir les entrées du cimetière formulée par le Conseil de Fabrique de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la Fabrique de Sainte-Félicité à installer des tuyaux pour agrandir les entrées du cimetière;

2° QUE tous les coûts des travaux requis soient assumés par la Fabrique de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-09**

**TARIF DE LOCATION DU CHAPITEAU DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire louer le chapiteau appartenant à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le tarif de location du chapiteau soit de 60.00$ pour chaque jour de location par la population de Sainte-Félicité;

2° QUE le coût de location pour tous les organismes de la Municipalité soit gratuit;

3° QUE tout locataire du chapiteau devra signer une entente avec la municipalité pour respecter les normes de location.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-10**

**AUTORISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE-CREUSAGE DE FOSSÉS, AJOUT DE GRAVIER ET NIVELAGE DANS LES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit faire des travaux de creusage de fossés, ajout de gravier et nivelage dans les routes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise les travaux de voirie suivants :

1° Creusage de fossés;

2° Ajout de gravier dans certaines routes;

3° Nivelage dans certaines routes.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-11**

**LIMITATION DE VITESSE (30 KM) DANS LE SECTEUR DE LA ZONE SCOLAIRE-BOULEVARD PERRON**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit déterminer une limite de vitesse dans le secteur de la zone scolaire localisée sur le boulevard Perron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le Conseil municipal détermine la limite de vitesse à 30 km dans le secteur de la zone scolaire localisée sur le boulevard Perron;

2° D’Autoriser l’achat de panneaux de signalisation pour la limitation de vitesse à 30 km et d’autoriser l’installation par les employés municipaux.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-12**

**DOSSIER D’AIDE FINANCIÈRE #6993-RÉCLAMATION-GRANDES MARÉES DE DÉCEMBRE 2018-RÉPONSE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 09 août 2018, Monsieur Jean-François Lavoie, agent de gestion financière du Ministère de la Sécurité publique informant la municipalité que seulement 1800.00$ sont réclamés dans le dossier portant le numéro # 6993 et que selon la population de la municipalité, les premiers 3321.00$ sont au complet à la charge de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

DE prendre acte de fait du dépôt du courriel du 09 août 2018 de M. Jean-François Lavoie du Ministère de la Sécurité publique.

|  |
| --- |
| **AVIS DE MOTION****RÈGLEMENT NUMÉRO 126 POUR FIXER L’ENDROIT DU BUREAU MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 7**Monsieur le conseiller, Fidélio Simard, donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, à une prochaine séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité, le Règlement numéro 126 pour fixer l’endroit du bureau municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité en remplacement du règlement numéro 7.Le règlement a pour objet :° de fixer l’endroit du bureau municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité. |

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-09-13**

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 126 POUR FIXER L’ENDROIT DU BUREAU MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 7**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Normand, conseiller, dépose et présente le projet de Règlement numéro 126 pour fixer l’endroit du bureau municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité en remplacement du règlement numéro 7;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

DE prendre acte de fait du dépôt et de la présentation du projet de Règlement numéro 126 pour fixer l’endroit du bureau municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité en remplacement du règlement numéro 7.

|  |
| --- |
| **AVIS DE MOTION****RÈGLEMENT NUMÉRO 127 POUR FIXER LES ENDROITS DE L’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 8**Madame la conseillère, Tita St-Gelais, donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, à une prochaine séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité, le Règlement numéro 127 pour fixer les endroits de l’affichage des avis publics de la Municipalité de Sainte-Félicité en remplacement du règlement numéro 8.Le règlement a pour objet :° de fixer les endroits de l’affichage des avis publics de la Municipalité de Sainte-Félicité. |

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-09-14**

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 127 POUR FIXER LES ENDROITS DE L’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 8**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Normand, conseiller, dépose et présente le projet de Règlement numéro 127 pour fixer les endroits de l’affichage des avis publics de la Municipalité de Sainte-Félicité en remplacement du règlement numéro 8;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

DE prendre acte de fait du dépôt et de la présentation du projet de Règlement numéro 127 pour fixer les endroits de l’affichage des avis publics de la Municipalité de Sainte-Félicité en remplacement du règlement numéro 8.

|  |
| --- |
| **AVIS DE MOTION****RÈGLEMENT NUMÉRO 128 POUR FIXER LES JOURS ET LES HEURES NORMALES D’OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**Madame la conseillère, Tita St-Gelais, donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, à une prochaine séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité, le Règlement numéro 128 pour fixer les jours et les heures normales d’ouverture du bureau municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité.Le règlement a pour objet :° de fixer les jours et les heures normales d’ouverture du bureau municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité. |

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-09-15**

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 128 POUR FIXER LES JOURS ET LES HEURES NORMALES D’OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Normand, conseiller, dépose et présente le projet de Règlement numéro 128 pour fixer les jours et les heures normales d’ouverture du bureau municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

DE prendre acte de fait du dépôt et de la présentation du projet de Règlement numéro 128 pour fixer les jours et les heures normales d’ouverture du bureau municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité.

|  |
| --- |
| **AVIS DE MOTION****RÈGLEMENT NUMÉRO 129 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 114 CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**Monsieur le conseiller, Éric Normand, donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, à une prochaine séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité, le Règlement numéro 129 remplaçant le règlement numéro 114 Code d’éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Sainte-Félicité.Le règlement a pour objet :° Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;° Instaurer des normes de comportement qui favorisent l’intégration de ces valeurs;° Prévenir les conflits éthiques et s’il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;° Assurer l’application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :° le directeur général et son adjoint;° le secrétaire-trésorier et son adjoint;° le trésorier et son adjoint;° tout autre employé désigné par le Conseil municipal de la municipalité,D’occuper un poste d’administrateur ou de dirigeant d’une personne morale, un emploi ou autre fonction de telle sorte que lui-même ou tout autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d’employé de la municipalité. |

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-09-16**

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 129 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 114-CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Normand, conseiller, dépose et présente le projet de Règlement numéro 129 remplaçant le règlement numéro 114 Code d’éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

DE prendre acte de fait du dépôt et de la présentation du projet de Règlement numéro 129 remplaçant le règlement numéro 114 Code d’éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-09-17**

**DÉSIGNATION OFFICIELLE-PARC ISABELLE BOULAY**

CONSIDÉRANT QUE le Parc Isabelle Boulay a été inauguré le 08 août 2018 par la Corporation de développement de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QU’aucune demande d’autorisation écrite officielle n’a été demandée à la Municipalité de Sainte-Félicité par la Corporation de développement de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité officialise le « Parc Isabelle Boulay » localisé sur le terrain de la plage municipale, propriété de la Municipalité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La maire suppléante, Madame Sandra Bérubé, invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h39, Fin : 19h44)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-09-18**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 10 septembre 2018, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h45.

|  |
| --- |
| *Je, soussignée, Sandra Bérubé, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sandra Bérubé Yves Chassé, GMA

Maire suppléant Directeur général

 Secrétaire-trésorier